

Le Dessein de Dieu pour le Filet de **Securite Sociale**

L'un des problèmes des politiques publiques les plus volatiles de notre époque est lié à un désaccord fondamental sur la manière dont une nation devrait aborder la question des allocations. Les programmes d'allocations absorbent désormais la majorité du budget du gouvernement fédéral américain. Il est désormais connu de tous, que les USA ont une dette de près de 20 trillions de dollars, laquelle croît rapidement à un rythme incontrôlable.

Que disent les Écritures au sujet de ces décisions et politiques d'allocation ? Dans un sens pré-politique, comment la Bible peut-elle être utilisée pour informer le fonctionnaire à cet égard ? Dieu parle-t-il de cette question ? Je crois que la réponse est un « oui! » Retentissant.



Ralph Drollinger

I. INTRODUCTION

En réalité, il y a tellement de passages qui se rapportent au sujet du dessein de Dieu pour le filet de sécurité sociale permettant de développer une théologie autour de cette notion. Ce qui suit est ma tentative de le faire.

Si vous avez eu à suivre mes enseignements pendant une certaine durée, vous savez donc que je crois que Dieu a ordonné cinq institutions pour un fonctionnement équilibré de notre monde. Chaque institution a des buts spécifiques. L'enseignement qui traite de la question des institutions, je l'ai titré (après avoir sondé méticuleusement les Écritures) : *Êtes-vous un tri-institutionnaliste ou un penta-institutionnaliste ?* Ce sont mes mots inventés qui décrivent la croyance historique en l'existence de trois institutions ordonnées, et ma conviction théologique que Dieu a ordonné cinq institutions distinctes en cette période de l'histoire biblique. La compréhension fondatrice de la spécificité institutionnelle du but s'est avérée très utile dans l'enseignement de sujets parfois complexes de la Bible : surtout quand il s'agit des questions des politiques complexes comme celle-ci. De cette réflexion, découle la question: en se fondant sur une étude superficielle des écritures à cet égard, quelles institutions ont accompli cette prérogative ordonnée par Dieu de la mise en place d'un filet de sécurité sociale pour ceux qui se trouveraient dans le besoin ? La réponse à cette question va forcément nous emmener à regarder de plus près le rôle de chacune des cinq institutions.

II. SEPT PASSAGES DU NOUVEAU TESTAMENT CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE

Une mise en garde s'impose avant de plonger dans les différents passages suivants, qui servent à nous informer sur la pensée de Dieu au sujet de cette question : il est important de l'aborder à travers le prisme du NT uniquement.

C'est parce que Dieu, dans le temps dans lequel nous vivons, a clairement séparé l'institution du Gouvernement Civil de toutes les responsabilités sacerdotales par l'instruction claire de Jésus dans Matthieu 22 :21 ; de l'apôtre Paul dans Romains 13 : 1-8; et de l'apôtre Pierre dans 1Pierre 2: 13-14. Nous ne vivons pas à l'époque d'Israël théocratique où, les missions civiques gouvernementales et Sacerdotales furent à la fois incluses dans une même charte et, portées par la même institution. Par conséquent, examinez les passages de l'Ancien Testament dans cette quête théologique ne ferait que semer la confusion et nous dérouter de toute quête de conclusions perspicaces. Pour ce faire, je limiterai cette étude aux notions théologiques exposées dans des passages qui ne font pas référence à l'économie théocratique.

A. 2 THESSALONICIENS 3: 6-12

Ce passage est fondamental au début de notre étude ; il fournit le point de départ fondamental, révélant qui Dieu a désigné pour être le principal pourvoyeur des denrées de première nécessité pour vivre.

Remarquez le verset 10 à cet égard : *Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus* a dit Paul aux croyants de l'Église de Thessalonique. Notez l'ensemble du passage et le contexte:

« Nous vous recommandons, frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous. Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, car nous n'avons pas vécu parmi vous dans le désordre. Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; mais, dans le travail et dans la peine, nous avons été nuit et jour à l'œuvre, pour n'être à charge à aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en eussions le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter. Car, lorsque nous étions chez vous, nous vous disions expressément : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. Nous apprenons, cependant, qu'il y en a parmi vous quelques-uns qui vivent dans le désordre, qui ne travaillent pas, mais qui s'occupent de futilités. Nous invitons ces gens-là, et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, à manger leur propre pain, en travaillant paisiblement »

Ce passage a été et reste significatif et informatif sur ce qui est communément appelée éthique protestante du travail. Issue de la Réformation et de la redécouverte de tels passages aussi pertinents qu'informatifs dans les Écritures, l'idée du travail acharné et de pourvoir à ses propres besoins est devenue une notion historique ancrée dans la culture et le mode de vie des américains. L'éthique de

la responsabilité personnelle est un pilier majeur de l'explication de l'émergence rapide de la productivité, de la prospérité, et de prouesses économiques.

Notez que ce passage que nous examinons n'est pas défini comme une suggestion. Plutôt, Paul donne un ordre impératif, celui d'être personnellement discipliné pour répondre à ses propres besoins ! Ce passage sert à nous renseigner sur ce qui suit :

DANS LA PENSÉE DE DIEU, LA PREMIÈRE SOURCE DE PROVISION RELATIVE A LA SATISFACTION DES DIFFÉRENTES FORMES DE BESOINS PHYSIQUES DANS UNE SOCIÉTÉ DONNÉE C'EST D'ABORD SOI-MÊME.

En dehors de ceux qui ont de véritables besoins en raison de malformations congénitales, de blessures de guerre, de maladies, de troubles du développement, etc., combien vivent dans la pauvreté parce qu'ils ne veulent pas *travailler* ou ne sont pas prêts à *travailler assez dur* ?

En essayant de diminuer les besoins non satisfaits d'une société, cette vérité fondamentale ne doit pas être négligée par le législateur dans la conception des politiques publiques. Au risque de paraître sans amour, un père dans l'institution du mariage, une famille dans l'institution de la famille, encore moins le gouvernement dans l'institution du gouvernement, devraient porter ou être conduits à penser qu'ils ont la responsabilité de satisfaire les besoins de celui qui vit *dans le désordre*, qui ne travaille pas du tout, qui ne veut pas travailler, être prêt à travailler assez dur. Proverbes 10: 4 fait écho à ce principe: « *Celui qui agit d'une main lâche s'appauvrit, Mais la main des diligents enrichit.* »

De plus, chaque individu dans la société devrait travailler assez dur pour avoir en abondance afin de donner aux autres qui ont un réel besoin. A cet égard, Proverbes 22 : 9 dit, *L'homme dont le regard est bienveillant sera béni, Parce qu'il donne de son pain au pauvre.* Paul et Salomon prêchent tous deux qu'il vaut mieux donner que de recevoir (cf. Actes 20:35).

La Bible exhorte à ce qu'on *travaille* dur. Genèse 2:15 énonce l'idée, que dans l'esprit de Dieu, le *travail acharné* a toujours été son intention pour ceux qu'il a créés à son image:

« *L'Éternel Dieu prit l'homme, et le plaça dans le jardin d'Éden pour le cultiver et pour le garder.* »

C'est la conception originale de Dieu pour l'homme. Dieu veut qu'il soit responsable de la culture, de la garde ou de l'entretien de la terre. Telles sont les activités normatives pour l'homme, même avant la chute, selon la Genèse 3: 17-19. Après la chute, une partie de la malédiction de Dieu sur l'homme pour sa désobéissance comprend un durcissement des conditions de *travail acharné* qui devient aussi une nécessité ; la malédiction signifie en partie que l'homme va maintenant peiner dans son travail :

« *Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière* »

Compte tenu de la condition de l'homme, combinée avec l'ordre de Dieu de travailler, les législateurs doivent être sages et considérer ces réalités lors de l'élaboration des politiques publiques, qui pourraient accomplir pour l'homme ce que Dieu a prévu que ce dernier fasse pour lui-même.

Décharger un homme de ses responsabilités à prendre soin de lui-même et de travailler assez dur afin de pouvoir donner quelque chose à quelqu'un d'autre qui est vraiment dans le besoin c'est le priver d'une part de son estime. Agir de la sorte c'est le rabaisser, et non l'aider !

L'INTENTION DE DIEU EST QUE TOUT INDIVIDU SOIT LE PREMIER MOYEN DE PROVISION POUR LUI-MÊME AUSSI BIEN QUE POUR LES AUTRES QUI ONT DES RÉELS BESOINS.

Sage est le législateur ou décideur politique qui comprend le dessein de Dieu, qui incite sans substituer sa responsabilité et son comportement à cet égard.

B. 1 TIMOTHEE 5: 3-16

C'est le passage du NT le plus perspicace qui révèle la pensée de Dieu et son ordre hiérarchique de la responsabilité institutionnelle relative à la satisfaction des besoins des autres, même si le contexte concerne avant tout les veuves dans l'Église. Néanmoins, le passage est très instructif quant à la façon dont Dieu perçoit la question que nous traitons dans cette étude. Ce passage révèle (à travers l'objectif de pourvoir aux veuves dans le Church), suivant un système de bassins de captage, les personnes qui devant Dieu sont responsables pour répondre aux doléances de ceux qui sont vraiment dans le besoin.

« Honore les veuves qui sont véritablement veuves. Si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'ils apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux ; car cela est agréable à Dieu. Celle qui est véritablement veuve, et qui est demeurée dans l'isolement, met son espérance en Dieu et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières. Mais celle qui vit dans les plaisirs est morte, quoique vivante. Déclare-leur ces choses, afin qu'elles soient irréprochables. Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. Qu'une veuve, pour être inscrite sur le rôle, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle ait été femme d'un seul mari, qu'elle soit recommandable par de bonnes œuvres, ayant élevé des enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les malheureux, pratiqué toute espèce de bonne œuvre. Mais refuse les jeunes veuves ; car, lorsque la volupté les détache du Christ, elles veulent se marier, et se rendent coupables en ce qu'elles violent leur premier engagement. Avec cela, étant oisives, elles apprennent à aller de maison en maison ; et non seulement elles sont oisives, mais encore causeuses et intrigantes, disant ce qu'il ne faut pas dire. Je veux donc que les jeunes se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles dirigent leur maison, qu'elles ne donnent à l'adversaire aucune occasion de médire ; car déjà quelques-unes se sont détournées pour suivre Satan. Si quelque fidèle, homme ou femme, a des veuves, qu'il les assiste, et que l'Église n'en soit point chargée, afin qu'elle puisse assister celles qui sont véritablement veuves. »

Vous pouvez le constater, les versets 3 à 16 se rapportent spécifiquement au fait de prendre soin des veuves dans l'église. En revanche, les principes communiqués par le Saint-Esprit à travers l'apôtre Paul transcendent le domaine des veuves de l'église: pas seulement en termes d'application plus large à l'endroit d'autres (en plus des veuves), mais en termes de non-croyants, en dehors de L'Église, qui sont dans le besoin (v.5: 8a, cela sera examiné plus spécifiquement, dans les prochaines lignes).

En lisant ensemble sur ces deux premiers passages, nous réalisons que pourvoir aux besoins de ceux qui sont véritablement dans le besoin est premièrement une responsabilité individuelle. Nous devons individuellement subvenir aux besoins des membres de notre propre famille : *Si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'ils apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux.* Le gouvernement civil ne devrait pas être chargé de subvenir aux besoins des individus lorsqu'un individu ou plusieurs membres de la famille peuvent le faire. Les personnes et autres membres de la famille doivent prendre soin de leurs parents ; Manquer à ses obligations de subvenir aux besoins des membres de votre famille, revient à demander à vos voisins d'assumer votre responsabilité personnelle.

Selon ce passage, si les enfants ou petits-enfants pour des raisons légitimes ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de la grand-mère, alors le devoir revient aux autres membres de l'institution du Mariage et / ou de l'institution de la Famille. Ceci est démontré par l'expression contenue plus loin dans ce passage, qui est de moins en moins employée (ici les enfants ou petits-enfants ne sont pas mentionné spécifiquement comme priorité pour capter les fonds : *Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle.*

Le dernier bassin de captage que l'on voit dans ce passage est l'institution de l'Église qui doit être à la hauteur et prendre soin des nécessiteux. Remarquez ceci dans le dernier verset : *Si quelque fidèle, homme ou femme, a des veuves, qu'il les assiste, et que l'Église n'en soit point chargée, afin qu'elle puisse assister celles qui sont véritablement veuves.* Paul déclare que l'église est le dernier bassin de captage et, ses ressources ne doivent pas être exploitées avant que d'autres ressources ne soient prises en compte et utilisées pour répondre à ces types de besoins.

Il apparaît de manière exhaustive que tous les passages explicites et directs du NT (cités dans cette étude) concernant l'aide aux plus démunis se rapportent à la responsabilité des chrétiens, d'aucuns pourraient soutenir que ces passages ne concernent que l'Église, et ne devraient pas s'appliquer à la société séculière. 1Timothée 5 : 8a est la référence centrale pour contrer ce point de vue. Pourquoi? Ce petit passage facilite l'assimilation et l'incorporation des non-chrétiens dans une compréhension plus large. Remarquez ce que la phrase de conclusion de ce passage déclare, *et il est pire qu'un infidèle.* Pourquoi cet aperçu est-il si profondément important ?

Un croyant qui ne prend pas soin des nécessiteux dans sa propre famille est pire qu'un *incroyant* qui sait ce qu'il doit faire pour ses parents !

Les obligations familiales liées à l'apport de la provision sont aussi écrites par Dieu sur les consciences des incroyants ! C'est-à-dire les incroyants comprennent via leur conscience câblée par Dieu (cf. Romains 1: 19-20; 2:15) qu'ils ont la responsabilité de prendre soin des besoins de leur

propre famille et des autres ne font pas partie des leurs. La responsabilité de prendre soin de ses parents est inhérente à notre appartenance à la famille. C'est pour dire ceci :

**1 TIMOTHÉE 5 RÉVÈLE LES PRINCIPES DU FILET DE SÉCURITÉ
SOCIALE QUI SONT INTRINSÈQUEMENT COMPRIS PAR TOUS. CES
PRINCIPES SONT ÉCRITS SUR NOS CŒURS ! ILS DOIVENT ÊTRE
PRIS EN CONSIDÉRATION PAR DES DÉCIDEURS POLITIQUES
AVISÉS.**

Voici le dessein de Dieu, non seulement pour le filet de sécurité de l'Église, mais pour un filet de sécurité sociale pour l'ensemble d'un pays laïc.

Autres preuves bibliques de l'applicabilité de ce concept de bassin de captage à l'ensemble d'un pays est la perspective supplémentaire dont Paul fait mention dans Galates 6 :10. Ce passage particulier semble indiquer que tous les croyants devraient prendre soin des pauvres en dehors de leur propre communauté ecclésiastique : *Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi.* (Cf. 2 Thessaloniciens 3 :13; 1Timothée 6 :18). Les chrétiens en tant qu'individus et corps du Christ (églises) ont la responsabilité de répondre aux besoins des autres. C'est une distinction importante qui mérite d'être mentionnée à ce stade, car cette même charge n'est nulle part mentionnée comme étant la responsabilité de l'État. Ce point important, nous le développerons dans la conclusion.

Ce qui suit, relève de l'ordre de la pensée de Dieu en ce qui concerne la manière dont les besoins des pauvres doivent être pris en charge dans un monde déchu.

C. ACTES 6 : 1-6

Ce passage narratif de l'église primitive est une illustration des principes et des enseignements trouvés dans 1Timothée 5. Les veuves chrétiennes (probablement des veuves qualifiées selon les critères de 1Timothée 5) devaient être prises en charge par l'Institution de l'Église. Ceci est conforme à la hiérarchie de 1Timothée 5 : le quatrième bassin de captage de Dieu pour subvenir aux besoins des pauvres; le premier étant (1) enfants et petits-enfants; (2) autres membres de la famille (3) d'autres veuves pleines de ressources; (4) l'Église.

« En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour. Les douze convoquèrent la multitude des disciples, et dirent : Il n'est pas convenable que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables. C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi. Nous, nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère de la parole. Cette proposition plut à toute l'assemblée. Ils élurent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit-Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains. »

Ce qui est dit dans ce passage sur l'Église, laquelle prend soin des pauvres est exégétique, c'est une responsabilité caractéristique (cf. 1Timothée 5: 5, 9, 11,14). Encore, ce qui est dit explicitement sur l'institution de L'État s'occupant des pauvres n'est nulle part mentionné dans les trois passages que nous avons examinés jusqu'à présent. Cet argument a été défendu par le théologien Wayne Grudem. Dans son étude de passages pertinents relatifs à notre thème il déclare,

**«JE SUIS SURPRIS DE DÉCOUVRIR QUE PEU DE PERSONNES SEMBLENT
RÉALISER QUE CES VERSETS NE DISENT RIEN SUR LE
GOUVERNEMENT CIVIL VENANT A BOUT DE LA PAUVRETÉ
INDIVIDUELLE DES CITOYENS »**

Nulle part dans Actes 6, en aucun endroit dans le NT, l'État, est tenu responsable par Dieu pour répondre aux besoins des véritables démunis.

D. ROMAINS 15: 25-26

« Présentement je vais à Jérusalem, pour le service des saints. Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem. »

Dans ce passage, Paul reçoit des présents de plusieurs églises des non-juifs pour les remettre à l'Église juive de Jérusalem – spécifiquement aux pauvres ; cet indicatif est en phase avec l'instruction de 1Timothée 5, sauf que dans ce cas-ci, il s'agit de l'Église d'Éphèse. Considérons l'écriture suivante, il convient de relever qu'elle se rapporte à l'église corporative et à son rôle auprès des nécessiteux, Actes 2 : 44-47.

« Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun. Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et trouvant grâce auprès de tout le peuple. Ainsi le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés. »

Le livre d'Actes des apôtres est un récit historique, il n'est pas nécessairement destiné à être instructif (comme les épîtres). Son contenu est une narration des événements qui se sont produits dans l'Église. Se pourrait-il que l'excès de zèle (vs. 2 :43) des fidèles ait conduit à des mauvaises décisions (*Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens...*) qui aurait causé plus tard la pauvreté dans l'Église, comme le montre ce que Paul déclare avoir fait dans Romains 15 : 25-26, *une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem*. Les événements de Romains 15 sont survenus après ceux des Actes 2.

Tout cela pour dire, une part importante de notre étude d'après Actes 2, ne doit pas être comprise comme une base théologique du socialisme économique. Mis ensemble avec Romains 15, ce passage sert à illustrer précisément des effets nefastes ou non souhaitables pour le chrétien: Les fruits du socialisme, la possession de peu de biens ou un manque de biens personnels. Il devient plus difficile de satisfaire vos propres besoins, actuels ou futurs – ainsi que les besoins actuels et futurs des autres se trouvant dans des circonstances difficiles.

En conclusion, Romains 15 : 25-26 sert de preuves bibliques supplémentaires des églises qui aident les pauvres appartenant à d'autres églises. Combiné avec l'instruction de Paul à l'église de Galatie (6:10), où il déclare à nouveau, *Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi.* C'est une preuve biblique prima facie, une référence explicite et spécifique du quatrième niveau de filet de sécurité sociale. L'institution de l'Église est commandée par Dieu pour prendre soin des besoins des pauvres. Un autre point important pour notre conclusion, c'est qu'il n'y a pas de référence explicite concernant l'État impliquant sa responsabilité sur ce sujet.

E. GALATES 2 :10

Romains 15 n'est pas le seul passage qui fait mention d'autres églises venant au secours des pauvres de Jérusalem. Galates 2 :10 sert le même objectif :

« Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres, ce que j'ai bien eu soin de faire. »

Paul est obligé ici de faire mention des pauvres de l'église de Jérusalem, bien que ce soit quelque chose *qu'il avait hâte de faire*. Ceci sert de preuve supplémentaire d'un quatrième niveau de provision voulu par Dieu dans sa conception d'un filet de sécurité sociale pour une nation.

F. JACQUES 1 :27

« La religion pure et sans tâche, devant Dieu notre Père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions, et à se préserver des souillures du monde. »

Visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions est un langage euphémique, mettant en évidence à nouveau la responsabilité du premier niveau du filet de sécurité sociale : les chrétiens individuellement doivent pouvoir aider ceux qui ont de véritables besoins. Il n'y a aucune mention de l'institution de l'État s'acquittant de cette tâche.

G. 1 JEAN 3 : 17

« Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? »

Ceci est encore un autre passage qui exhorte fermement les croyants à répondre aux besoins des pauvres. Ce passage semble inclure, les réponses du premier, deuxième ou troisième niveau aux besoins des pauvres.

III. CONCLUSION

Il y a une conception dans les écritures saintes par rapport au modèle bibliquement conçu du filet de sécurité sociale pour ceux qui en ont vraiment besoin. L'ordre de Dieu pour les bassins de captage, est pour les uns d'aider les autres quand ils sont en manque de capacité pour subvenir à leurs besoins.

Une autre assertion étroitement liée à ce qui précède, consiste à aider les pauvres via les institutions du mariage et de la famille. Enfin, la responsabilité incombe à l'institution de l'Église – mais seulement lorsque les premières personnes tenues de répondre aux besoins des nécessiteux sont dépourvus des moyens pour tenir leurs engagements ; C'est ainsi alors que le besoin devient la responsabilité de l'Institution de l'Église.

**RETENONS QUE LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUTION DE L'ÉTAT DE
MANIÈRE EXPLICITE N'EST PAS ÉVOQUÉE : ELLE EST EN DEHORS DU
CADRE DES MOYENS ORDONNÉS PAR DIEU POUR POURVOIR AUX
BESOINS DE CEUX QUI NECESSITENT RÉELLEMENT UNE AIDE.**

Des résultats inefficaces et inefficients sont toujours le résultat de l'accaparement de la mission d'une institution par une autre, bien que toutes deux soient ordonnées par Dieu pour des missions différentes. Le décideur politique sage pose toujours la question de savoir : quelle institution ordonnée par Dieu est spécifiquement mandatée pour atteindre un but quelconque. Le décideur politique sage réalise que Dieu n'a pas ordonné son institution du gouvernement à répondre à tous les besoins. Loin de là, Il a ordonné cinq institutions distinctes, Le gouvernement n'étant que l'une d'entre elles, pour accomplir Sa volonté dans un monde déchu avant sa seconde venue. De manière spécifique, nul ne peut s'attendre à ce que l'État réponde efficacement aux besoins des personnes délaissées dans la société, pas plus qu'on ne peut s'attendre à ce que l'institution de la famille fabrique des automobiles (c'est la responsabilité de l'Institution du Commerce) ou voir l'institution du Commerce élever des enfants (c'est la responsabilité de l'institution de la famille).

Dieu a ordonné et pourvu d'autres moyens, des bassins de captages si on peut les appeler ainsi, pour répondre aux besoins réels des autres dans ce monde déchu pour qu'idéalement, personne ne finisse dans les bas-fonds de la société. En résumé, ces bassins de captage dans l'ordre d'intervention sont :

***L'ORDRE HIERARCHIQUE de DIEU pour
le FILET de SECURITE SOCIALE***

- 1. Répondre à ses propres besoins**
- 2. L'institution de la Famille**
- 3. L'institution du Mariage**
- 4. L'institution de l'Église**

Que Dieu utilise cette étude pour façonner votre pensée dans ces domaines d'importance capitale pour notre nation.[cm](#)